

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 22 (1893)

**Heft:** 12

  

**Rubrik:** Correspondances

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

aux artisans et aux industriels, mais à chacun et surtout aux instituteurs et aux professeurs des classes supérieures.

Bien des fois déjà — lorsque nous recevions ou que nous voyions des calendriers scolaires allemands — nous regrettions que dans notre Suisse française, on ne pût pas rivaliser sous ce rapport avec nos confédérés allemands. Eh bien ! cette lacune regrettable vient d'être comblée par M. Léon Genoud, l'intelligent et actif directeur du *Musée industriel cantonal*.

Voici d'ailleurs en quelques mots le contenu de l'ouvrage que nous annonçons.

En tête se trouvent une série de pages en blanc pour les notes journalières par recettes et dépenses. Vient ensuite le calendrier avec les jours de l'année, avec l'espace en blanc pour les annotations personnelles et les renseignements divers. La 2<sup>me</sup> partie renferme, entre autres, les formules géométriques pour le calcul des surfaces et des volumes, une table des carrés et des cubes, etc., c'est-à-dire un résumé de formules que les élèves des cours supérieurs de nos écoles primaires devraient savoir employer afin que plus tard ils puissent les utiliser. — Dans la 3<sup>me</sup> partie nous trouvons des données fort intéressantes sur la statistique des chemins de fer, des tramways, des postes, des télégraphes et des téléphones suisses, de la population, etc. La 4<sup>me</sup> partie contient des extraits des diverses lois sur l'industrie et sur les métiers, à savoir : la loi fédérale sur les fabriques, sur les poursuites, sans oublier des commentaires sur le code fédéral des obligations. — La 5<sup>me</sup> partie, l'une des plus instructives et des plus pratiques, nous donne des modèles d'actes usuels, tels que reçus, quittances, billets à ordre, contrats de location, de vente, de prêt, de société, etc. et enfin un règlement normal d'atelier. Bref, c'est la correspondance usuelle de l'homme d'état, du patron aussi bien que celle de l'ouvrier, du cultivateur. Et pour finir, dans la 6<sup>me</sup> et dernière partie, nous lisons des conseils fort utiles en cas d'accidents ou de maladie, c'est-à-dire *en attendant le médecin*. Une carte de la Suisse et des chemins de fer termine cet utile volume, qui rendra de fort bons services à tous ceux qui se le procureront.

A P

---

## CORRESPONDANCES

---

### I

#### Conférence pédagogique

Monsieur le Rédacteur,

A l'ouverture du semestre d'hiver, les instituteurs du IV<sup>e</sup> arrondissement se sont réunis, le 4 novembre, en conférence officielle à Fribourg sous la présidence de M. Perriard, inspecteur scolaire.

A 1 heure précise, la séance s'ouvre par la prière.

M. le Président nous souhaite la bienvenue en fort bons termes et donne surtout d'excellentes directions aux jeunes instituteurs.

Selon le désir qui nous a été exprimé par M. le Président, nous passons directement à l'ordre du jour, qui est le suivant :

- a) Renseignements et recommandations diverses ;
- b) Directions générales sur l'enseignement de quelques branches ;
- c) Directions pour la tenue du cours de perfectionnement ;
- d) Discussion sur les statuts de la Société de chant ;
- e) Eventuellement, leçon de chant.

1<sup>o</sup> M. l'Inspecteur rappelle aux instituteurs que la question à traiter, pour la prochaine réunion annuelle à Romont, est la suivante :

*Pourquoi la composition et l'élocution laissent-elles à désirer dans un certain nombre d'écoles ? Moyens à prendre pour élever le niveau de ces branches.* On sait que M<sup>mes</sup> les institutrices ont spécialement à traiter cette question-ci : *Comment pourrait-on obtenir un meilleur enseignement des travaux manuels dans les écoles de filles ?*

M. le Président propose en outre la question suivante : *L'hygiène, son importance et son enseignement à l'école primaire.*

Les membres du corps enseignant ont pleine liberté de traiter l'une ou l'autre des trois questions, qui seront transmises à M. l'Inspecteur pour le 25 février, au plus tard.

2<sup>o</sup> M. l'Inspecteur interpelle les instituteurs qui, dans leur rapport annuel, ont formulé des observations relatives à l'entretien de l'école et de son mobilier. Plusieurs répondent qu'il a été fait droit à leurs justes réclamations ; d'autres, — en petit nombre, — constatent avec regret que les ordres donnés, par l'autorité compétente, en vue d'amélioration, sont restés lettres mortes.

3<sup>o</sup> Le *programme* de l'école de perfectionnement devra être envoyé d'ici au 20 novembre, à M. l'Inspecteur. A partir de cette dernière date, le *programme* mensuel ou semestriel de l'école du jour, un double de l'*ordre du jour* pourront être réclamés par M. l'Inspecteur.

Il en sera de même du *Journal de classe*, qui continuera d'être tenu régulièrement et dans lequel il sera mentionné, outre les tâches et les leçons de la journée, les *devoirs à domicile*. Cela, afin que M. l'Inspecteur puisse constater si le maître surcharge l'enfant soit par des travaux écrits, soit par des récitations ou autres devoirs oraux. Donnons peu de devoirs écrits, mais exigeons qu'ils soient bien faits et surtout scrupuleusement corrigés par le maître. Peu et bien, telle sera notre devise.

La note de calligraphie n'est généralement pas bonne, et à quoi en attribuer la cause, sinon à une trop grande précipitation dans l'écriture.

4. Les chants à étudier sont les mêmes que ceux de l'année dernière. L'instituteur ajoutera à son programme deux chants de son choix. Cette branche laisse encore beaucoup à désirer. Quelques instituteurs font trop de théorie et pas assez de pratique. Il faut d'abord apprendre la mélodie et les paroles d'un chant et arriver ensuite à la connaissance des notes. On ne peut pas adopter, dans nos classes primaires, la méthode suivie dans les classes supérieures.

5 A la demande de M. le Président, M. Rosset, instituteur à Prez, fait circuler les cahiers qu'il rédige pour son compte personnel et qui renferment spécialement les compositions qu'il donne aux élèves de son école. Bon exemple à imiter.

6. Pour l'examen de printemps, l'instituteur préparera, comme précédemment : 1<sup>o</sup> Le programme parcouru ; 2<sup>o</sup> Les sujets de composition traités pendant le semestre ; 3<sup>o</sup> Les morceaux étudiés par cœur ; 4<sup>o</sup> L'état des élèves rangés par *cours* et par *ordre de mérite*, avec

les notes pour les deux cours, supérieur et moyen. On soulignera par un trait conventionnel les demandes d'émancipation définitive ou partielle.

7. Cette année, à la réunion de Morat, on a traité la question concernant : *Le caractère essentiellement professionnel, que doit revêtir notre enseignement primaire ?* Pour répondre aux desiderata formulés, l'instituteur doit, dans la mesure du possible, viser à ce que son enseignement ait, à part le caractère religieux, une tendance professionnelle. En conséquence M. l'Inspecteur recommande l'enseignement des éléments de la géométrie, de la comptabilité, des notions d'arboriculture et de dessin. Cela, dans les écoles de garçons ou les classes mixtes.

8. M. le Président a constaté qu'une partie du corps enseignant n'a pas toujours tenu compte des recommandations faites, surtout en ce qui concerne la correction des devoirs écrits. Sans doute la correction des devoirs écrits est ce qu'il y a de plus monotone et de plus rebutant. Mais c'est précisément là que se montre le dévouement et la vraie fidélité de l'Instituteur à sa vocation. Il faut du reste suivre constamment les progrès de nos élèves.

9. Il est indispensable que les élèves du cours supérieur aient un Dictionnaire à leur disposition.

10. Chaque école doit être pourvue du matériel prévu par la loi. Voyez du reste et suivez les prescriptions de l'art. 87 du Règlement général.

11. Plusieurs maîtres ont réussi à se procurer des tableaux d'histoire sainte, d'histoire suisse, d'agriculture, etc. C'est à imiter partout ailleurs.

12. Les membres de la Société de chant des instituteurs, par l'organe de leur président, font entendre des plaintes sur le peu d'empressement que quelques régents mettent à assister aux réunions de chant et à signer les statuts.

Comme une dissolution pourrait arriver, M. l'Inspecteur, afin de concilier les dissentiments qui surgissent, propose la discussion des statuts, dans la persuasion qu'une modification de quelques articles amènera un heureux arrangement. Après une discussion assez vive, l'art. 1<sup>er</sup> a été modifié et rédigé comme suit : *Tous les instituteurs chanteurs et ceux qui enseignent le chant dans leur classe sont tenus de signer le règlement comme membres actifs.* Relativement au nombre des répétitions, voici la teneur de l'article mis aux voix et accepté par la majorité : *Le nombre des répétitions est fixé à quatre par année, dont une coïncidant avec la conférence officielle d'automne, mais avec la réserve qu'il y aura une leçon surnuméraire lorsque la réunion annuelle de la Société d'éducation aurait lieu à Fribourg.*

Les points, figurant au tractanda, qui n'ont pas été traités, le seront dans les conférences régionales.

M. Gremaud, directeur du matériel scolaire, a bien voulu nous donner aussi de fort bonnes directions concernant nos manuels et nos envois d'écoles.

M. le Président clôt cette laborieuse séance en remerciant l'auditoire pour les bonnes dispositions qu'il a montrées. Il espère que tous remporteront un bon souvenir de cette modeste réunion et suivront ponctuellement les pressantes recommandations qu'il nous a adressées.

Corserey, le 11 novembre 1893.

C. CORMINBEUF, secrétaire.

## A PROPOS DE VÉLOCIPÉDIE

### Épître au NOUVEAU CENSEUR

Depuis que le vieux « solitaire »  
Ne gîte plus dans son « gros creux »  
Et qu'il a cru bon de se taire,  
Nous coulons tous des jours heureux,  
C'est qu'il était parfois terrible,  
Cet impitoyable censeur !  
Jamais acte répréhensible  
En lui n'obtint un flagorneur.  
Les régents s'attardant à boire,  
Les routiniers et les pédants,  
Les maquignons, coureurs de foire :  
Quels sujets pour ses coups de dents !  
Et pour les rieurs quel délire !  
Censure, à propos, vérité,  
Étaient ses armes dans la lice.  
Le voilà réhabilité !  
Oui, solitaire, on vous regrette  
Depuis que notre *Bulletin*  
Publie, sous votre étiquette,  
Les boutades d'un puritain.  
Voyons, Monsieur, je vous demande :  
Le solitaire eut-il trouvé  
Matière à dure réprimande  
Dans le cas par vous soulevé.  
Aller en vélo, quel grand crime !  
Et vous plaignez ces imprudents,  
Aveugles cotoyant l'abîme !  
Vous redoutez les accidents !  
Vous calculez les frais qu'entraîne  
Ce mode de locomotion ;  
Puis vous démontrez qu'il déchaîne  
Des voyages la tentation !!!  
Vous ajoutez : « Le numéraire  
« Défrayant ce luxe princier,  
« Ferait, ma foi, fort bien l'affaire  
« Du boulanger, de l'épicier ! »  
Quoi ! pour défendre votre thèse,  
Vous nous outragez de sang-froid !  
C'est, — disons-le en parenthèse —  
Être on ne peut plus maladroit.  
Aussi craignez les représailles :  
Déjà plusieurs se sont promis  
De vous livrer maintes batailles :  
Vous les avez tant compromis !  
L'un d'eux, censeur, déjà m'indique  
Deux endroits de votre pamphlet  
Prouvant qu'en vous dame logique

Ne jette pas même un reflet :  
Pour nous le vélo : c'est folie,  
Abus et ruine en même temps ;  
Pour les riches, économie  
Et délicieux passe-temps !  
Pension de retraite modique,  
Salaire très insuffisant,  
D'après vous, ô nouveau critique,  
Payeraient ce luxe insolent !  
Cette contradiction évoque  
En mon esprit le mot fameux  
Jeté au mendiant en loque  
Par un seigneur très généreux :  
« Voici, mon brave, cinq centimes !  
« C'est peu ! Mais quoi ? Je suis à sec !  
« Et garde-toi, si tu t'estimes,  
« De faire trop la noce avec ! »  
A propos de vélocipède,  
Vous m'avouez bien, censeur, —  
Ceci en guise d'intermède —  
Qu'il eut jadis votre faveur ?  
Aussi permettez que je narre  
Aux abonnés du *Bulletin*  
Le songe curieux et bizarre  
Que j'eus de vous un beau matin :  
Poussant le vélo sur la route,  
Vous cheminiez l'air très inquiet,  
Comme un novice qui redoute  
Les sourires d'un indiscret.  
Tableau des plus charmants à pein-  
[dre :]  
Un personnage très massif,  
Du vélo, s'efforçant d'atteindre  
Le siège par trop fugitif !  
A l'instant sur sa bicyclette  
Arrivait, vêtements poudreux,  
Campé bien droit sur la sellette,  
Le solitaire du Gros-Creux !  
Pour contempler cette défaite,  
Il s'arrêta, l'original ;  
Et pour la rendre plus complète,  
Il rit sur un mode infernal.  
Quand l'autre, pris de rage folle,  
Rentra, honteux dans sa maison,  
Lui, prompt comme un souffle d'Eole,  
S'évanouit à l'horizon.  
Vous direz que ce n'est qu'un songe.

Et que de vous j'ai trop médité !  
Oui, en effet ; songe est mensonge !  
Mais ce qu'on n'a point contredit  
C'est que le fameux solitaire,  
Ami des innocents plaisirs,  
Use du vélo sans mystère  
En ses rares et courts loisirs.  
Oh ! s'il voulait l'excellent homme  
Contre ce qu'il pense de vous,  
Il vous dirait : « M. Prudhomme,  
« Je vais frapper : gare dessous !  
« Quoi ! vous annoncez, faux pro-  
[phète,]  
« Qu'assurément le Grand Conseil  
« N'exaucera point la requête  
« Des amis de notre appareil !  
« Mais vous manquez de déférence  
« Envers nos bons législateurs,  
« Qui, jusqu'ici, de leur confiance,  
« Honoraient les instituteurs.  
« Si nous remplissons notre tâche  
« Avec zèle et dévouement ;  
« Si nous travaillons sans relâche  
« A notre perfectionnement ;

« Rassurez-vous, nature ingrate,  
« On saura nous dédommager  
« Avant qu'au Grand Conseil éclate  
« L'arme que vous devez charger !  
« Laissez en paix la carabine  
« De Monsieur votre député :  
« S'il juge les gens sur la mine,  
« Vous ne serez point écouté !  
« Et que jamais, envie, alarmes,  
« N'attristent plus votre cerveau :  
« Vous ne sauriez jouir des charmes  
« Que nous trouvons au sport nou-  
[veau.]  
« Car, de larges pieds, la nature  
« Vous a doté superbement :  
« Ce serait lui faire une injure  
« De véhiculer autrement.  
« Vous permettrez qu'on vous rap-  
[pelle, —]  
« Lorsque, brûlant le macadam,  
« Nous vous verrons, — le mot  
[d'Apelle :]  
« Ne, sutor, ultra crepidam ! »  
RAPSODE.

---

## LE MUSÉE PÉDAGOGIQUE

(Nouveaux ouvrages reçus jusqu'au 30 juillet 1893.)

### A. Collections

*Eug. Bélin, Paris.* M. A. JULLY. Leçons techniques à l'atelier scolaire à l'usage des élèves des cours supérieurs, des écoles primaires, des écoles primaires supérieures, des écoles professionnelles et des candidats au certificat de travail manuel. 1 fr. 50

*Larousse, Paris,* C. AUGÉ ET M. PETIT. Livre préparatoire d'histoire de France — leçons — lectures — résumé, — élocution, — questionnaire, 0 fr. 70. MICHEL BECKER. Lectures pratiques d'allemand commercial, 2 fr. CUNISSET-CARNOT. Le livre d'agriculture, 1 fr. 40.

*Ch. Delagrave, Paris* R. SUÉRUS ET E. GUILLOT. Histoire contemporaine de 1789 à 1890 rédigée pour la classe de philosophie et pour le cours préparatoire à l'école spéciale militaire. J. DE CROZALS. Lectures historiques. L'ère moderne, classe de seconde. DARSY ET TAUSSENEL. Enseignement secondaire des jeunes filles, Histoire de France, 4 fr.

*J. Reinhardt, instituteur, Dirlaret.* 25 ouvrages sur les sciences des années 1850 à 1870.

*Armand Colin, éditeur, Paris.* MAURICE LOIR. La marine royale en 1789, 3 fr. 50.

ALFRED RAMBAUD. La France coloniale. — Histoire. — Géographie. — Commerce, 8 fr.